



ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉVISION DU « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 10 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), un projet de règlement relatif à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1 février 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- D'y intégrer les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 23 février 2022 à 20 h à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-David, ce 14^e jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-deux.

Mark McDuff
directeur général et greffier-trésorier